

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 DECEMBRE 2020

Un fascicule comprenant les rapports et différents tableaux a été distribué aux participants de l'Assemblée Générale. Madame Claudine RIBOULOT, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'Assemblée Générale de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE de SAINT-NICOLAS-DE-PORT à 18h30. Elle remercie les personnes présentes qui se sont déplacées et assure les autres qu'elle comprend, compte tenu des conditions sanitaires, leur choix de se préserver.

I – COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 NOVEMBRE 2019 :

Il est lu par Mathieu BOUBAGRA, Directeur.

VOTE : le compte rendu d'Assemblée Générale est approuvé : 32 votants – 32 pour.

II – RAPPORT d'ACTIVITES 2019/2020 :

Il est lu et commenté par Mathieu BOUBAGRA, Directeur.

III – FINANCES 2019/2020 :

Le compte de résultat 2019/2020 est présenté et commenté par Jean-Michel BOUDROT, Trésorier

Le bilan au 31/08/2020 est présenté et commenté par Jean-Michel BOUDROT, Trésorier

Gisèle LEGENDRE présente le rapport général des censeurs.

VOTE : le compte de résultat 2019/2020 et le bilan au 31/08/2020 sont approuvés : 32 votants – 31 pour et 1 abstention.

IV – RAPPORT MORAL :

Le rapport est présenté par le vice-président Guillaume CAMUSET.

VOTE : le rapport moral est approuvé : 32 votants - 29 pour et 3 abstentions.

V – PREVISIONNEL 2020/2021 :

Présenté et commenté par Jean-Michel BOUDROT.

Jacques PIERSON et Christian COLSON demandent des précisions sur la ligne « bureau – information » qui est beaucoup plus importante en prévisionnel, que dans le réalisé. Claudine RIBOULOT et Mathieu BOUBAGRA répondent que cette prévision a été faite pour anticiper le devenir du poste de directeur en poste associatif. De même il a été fait des provisions plus importantes que d'ordinaire dans le compte « provisions pour risques sur salaires ».

Mathieu BOUBAGRA indique que les questions concernant le devenir du poste de Directeur et les questions destinées aux élus pourront être posées à la fin de l'AG durant le temps de parole donné à chacun.

VOTE : le prévisionnel 2020/2021 est adopté : 32 votants : 25 pour et 7 abstentions.

VI – ELECTION DES CENSEURS :

R. PAPI, G. LEGENDRE et Odette SIMON sont d'accord pour se représenter.

VOTE : à l'unanimité pour l'élection de R. PAPI, G. LEGENDRE et O. SIMON.

VII – LA PAROLE EST DONNEE AU PUBLIC :

Jacques PIERSON, membre du CA au titre de la FCPE, et Christian COLSON, membre élu du CA, posent de nouveau leurs questions pour relancer le débat.

Luc BINSINGER, maire de St Nicolas de Port, prend la parole : il s'agit d'une Assemblée Générale particulière en bien des points et notamment à cause de la crise sanitaire du COVID. Il a personnellement un pincement au cœur suite au départ de Claudine de la Présidence de la MJC. Il relève également que c'est l'année de l'arrêt de l'Aïkido, encadrée depuis 50 ans par Robert KLEIN. Il salut Mathieu BOUBAGRA qui part le 8 janvier 2021 après la liquidation de la FFMJC : il lui souhaite le meilleur. C'est un virage pour la MJC, mais ce n'est pas le premier de son histoire : il s'agit de bien le négocier. Il rappelle l'importance de transmettre la bonne information et de murir les décisions avant de les appliquer. Il salut le travail de la première partie de la saison, celui des professionnels et des bénévoles, certes avec des partenariats. Il faut faire vivre les activités et les événements. C'est indispensable dans toutes les communes de France. On parle de crise sociale et économique mais il faut espérer que l'envie d'engagement des français ne recule pas trop. La Ville de St Nicolas de Port continuera d'apporter son aide à la MJC. Les financements qui ont permis le remplacement de Catherine, pendant son congé maternité, seront versés à l'association. Il salut le travail du Bureau : il sait au combien cela est compliqué de tenir la barre avec les nombreux protocoles qui se succèdent et s'ajoutent. Les questionnements sont subis et difficiles dans cette situation. Il le vit au quotidien, lui aussi, dans son rôle de maire.

Il a un attachement sincère et profond à la MJC. Il est peiné de voir la FFMJC en liquidation et pas seulement pour les licenciements qui se présentent. Pour lui le sujet principal est bien la liquidation de la FFMJC. Il est surpris par la passivité face à cette liquidation. Sur ce point la Ville et la Communauté de Communes ne peuvent rien. Il regrette la mauvaise communication de la FFMJC : heureusement que la Présidente et le Directeur sont là pour relayer les informations.

Il regrette que le Rapport Moral n'ait pas été présenté lors du dernier CA : il préfère les rapports moraux ciblés sur l'action locale. Il s'étonne que le changement du Directeur ait donné lieu à une réunion interne et que soit déjà évoqué un nouveau recrutement. Il faut des échanges sur les changements de situation, bien qu'il ne doit pas avoir d'ingérence de la Ville dans le monde associatif. Il apprend ce soir que la MJC décide de remplacer dès le 8 janvier son Directeur. Il est d'accord avec Christian COLSON sur le caractère solide des comptes de la MJC et, notamment, grâce au soutien de la Ville.

Attention à la précipitation. Il faut prendre son temps.

Christian COLSON rappelle que la disparition de la FFMJC était inévitable depuis plusieurs années. De plus la Communauté de Communes annonce qu'elle stoppe le financement mais beaucoup de questions restent en suspens. Qu'est ce qu'attend la Communauté de Communes de la MJC ? Lors du dernier CA les administrateurs n'avaient aucune idée de la pérennité du soutien de la Communauté de Communes. Comment redéfinir le poste de direction dans ces conditions ?

Qui pour remplacer la Présidente ? Le poste de Présidente est pour lui la question prioritaire.

A tout cela s'ajoute l'arrêt des activités.

Jean-François GUILLAUME, représentant de la Communauté de Communes, remercie la MJC pour son invitation et la Présidente d'avoir pris en compte ses disponibilités. Il a eu peu d'occasion de travailler avec la MJC, mais jusqu'à présent tout se passe bien. Il s'étonne du nombre d'activités qui sont proposées, et salut les partenariats avec les autres associations (Luc BINSINGER indique qu'il y a 80 associations à St Nicolas de Port). La valorisation du temps des bénévoles dans le rapport est appréciable. Ce qui est important dans les associations c'est aussi l'indépendance politique. On se doit de laisser les adhérents se faire leur propre idée. Il faut réfléchir à l'intérêt collectif ce qui transparait ici.

Concernant la Communauté de Communes : la prise de compétence date de 2017. Les élus ruraux connaissent Jeunesse et Territoire et la Communauté de Communes a voulu reprendre à son compte le système. C'est une compétence rare pour une Communauté de Communes et facultative. C'est l'envie d'avoir une politique territoriale, l'Education Populaire est d'intérêt communautaire.

Le bilan était prévu dès la prise de compétence. La décision est collégiale de réunir les associations partenaires pour demander le bilan de l'action. Il faut préparer les choses ensemble pour avoir un intérêt communautaire et une vision à long terme. La CCPSV a voulu agir rapidement justement parce que les postes sont en cours, elle est en attente du retour des associations. En cas de résiliation anticipée la CCPSV doit verser 50% du montant annuel de la subvention. Ce qui est particulier à la MJC, c'est la faillite de la FFMJC qui intervient au même moment.

A ce jour il ne peut pas indiquer le montant qui sera alloué à la compétence dans le prochain budget communautaire. La crise sanitaire, la baisse des subventions et des rentrées d'argent pour les communes entraineront inévitablement une baisse de la dotation. Les moyens ne pourront pas être maintenu à 100%. Mais la CCPSV veut maintenir la compétence eu plus près des besoins du territoire. Le cahier des charges doit être fait en partenariat avec les associations. L'intérêt communautaire doit prendre en compte l'éthique mais aussi un possible contrôle de la cour des comptes.

Jean-Jacques HEURTEL, ancien directeur de la MJC, tient à apporter des précisions quant à la liquidation de la FFMJC. Elle est en redressement depuis 2012. La CGT, dont il été un élu, avait prévenu que le plan de remboursement de la dette ne tiendrait pas : la FFMJC devait rembourser 120 000 € la première année pour un total de 3 000 000 € sur 10 ans. Ce n'est pas parce que la FFMJC disparaît qu'une association ne peut pas s'appeler MJC. Les MJC ne font d'ailleurs pas toutes parti du même réseau. C'est la notion de cogestion qui va surtout disparaître. Il est surpris, comme le Maire, de la mauvaise communication de la FFMJC.

Les adhérents de la MJC représentent de nombreuses communes de la CCPSV. Les animations ont bien fonctionné, mais cela peut toujours être mieux. Il faut avancer !

Dans la convention, quel est le délai de renonciation ? La CCPSV irait-elle vers un appel d'offre ou une DSP ?

Jean-François GUILLAUME précise que le courrier de dénonciation est parti rapidement justement à cause du délai de rétractation. Se ne sera ni un appel d'offre, ni une DSP mais un système plus simple qui favorise le local. Il faut que toutes les associations adressent leurs bilans à la CC.

Mathieu BOUBAGRA précise que la convention prévoit, qu'en cas de dénonciation avant 2022, la CCPSV doit verser 6 mois de la subvention, mais cela n'a pas encore été validé.

Christian COLSON comprend les contraintes financières de la CC, mais en ce qui concerne les bilans : l'AG de la MJC est publique et les bilans sont grandement faits.

Jean-François GUILLAUME demande un bilan global et inter-communal. Il doit être la synergie de l'ensemble des associations.

Mathieu BOUBAGRA confirme que les bilans sont en cours. Retravailler ensemble pour redéfinir les projets mais la nécessité est de d'abord financier le poste pour pouvoir ensuite se projeter concrètement.

Mathieu a fait part depuis plusieurs réunions de son vœu de partir. C'est logique et inévitable de devoir trouver une solution pour le 7 janvier.

Francine BEUVELOT : le bureau de la MJC a besoin de réfléchir au remplacement du directeur. Elle rappelle qu'il y a une obligation statutaire d'avoir un directeur notamment pour engager les dépenses. Concrètement sans directeur au 7 janvier les salaires des autres salariés de la MJC ne peuvent plus être payés.

Luc BINSINGER : heureusement que le bureau cherche des solutions mais il ne doit pas avoir de précipitation sur un poste aussi important. Comment trouver quelqu'un en 15 jours ? Quelles peuvent être les autres solutions ? Comment aurait-on fait avec une AG à fin janvier ?

Jean-François GUILLAUME : il faut arriver à identifier quelle partie du poste dépend de la CC et quelle partie dépend de la Ville de St Nicolas de Port. Seuls les professionnels sur le terrain peuvent définir cela.

Guillaume CAMUSET, vice-président de la MJC, ne veut pas de mauvaise compréhension. Il est impatient de travailler avec les élus et heureux d'entendre parler d'une idée de co-financement de la CC et de la Ville. Précise que la MJC travaille, à son initiative, sur le problème de la succession au poste de Mathieu. Il rappelle que le problème a déjà été évoqué en Conseil d'Administration et en réunion Ville – MJC. Mais que la relecture des statuts de la MJC a fait apparaître l'urgence du problème : sans directeur plus 1€ ne peut sortir des caisses, les salaires des salariés notamment ne peuvent plus être honorés.

Il considère qu'après 8 ans de plan de redressement et de débats, la faillite de la FFMJC n'est plus vraiment le problème. C'est une échéance qui devait arriver. Finalement elle n'était plus qu'un lieu de transit pour la subvention du poste de direction. Nous sommes l'un des rares cas, dans la région, où la disparition de la FFMJC pose un problème à la collectivité. Partout ailleurs, les subventions glissent directement vers les associations qui vont employer elle-même leur directeur. Pourquoi ici cela pose tant de problèmes ?

On aura évidemment pas un recrutement en 15 jours, cette annonce n'est pas un piège mais révèle l'urgence et l'impasse de la situation. Il y a peu de temps pour redéfinir le poste du directeur mais dans le même temps c'est une nécessité absolue. Les réflexions du Bureau se heurtent à de nombreuses inconnues, notamment par manque de réponses de la CCPSV.

Luc BINSINGER : soyons en confiance et en ouverture vers le champ des possibles, vers de la créativité ! La CC avance également : les curseurs financiers se définissent. La confiance est nécessaire pour que les élus ne passent pas en force.

Christian a raison, la MJC est un exemple pour ses bilans et ses AG, mais il est plus long d'avoir un bilan global des associations. Le bilan des actions partagées manque à l'appel. Les acteurs doivent se rapprocher pour mutualiser les projets. En 2017, se fut l'addition de plusieurs structures ce qui, 3 ans plus tard, n'est pas satisfaisant.

En l'absence de directeur, il précise que seront présents les membres du bureau et Catherine.

Jean-François GUILLAUME précise qu'il n'est pas évident de passer d'un fonctionnement communal à un fonctionnement inter-communal.

Christian COLSON est d'accord sur les intentions. C'est le rôle de la CCPSV de provoquer les réunions. Nous ne pouvons pas être pénalisés si les autres ne répondent pas.

Francine BEUVELOT demande où en sont les autres structures ?

Jean-François GUILLAUME indique que des réunions se déroulent.

Mathieu BOUBAGRA indique que les directeurs de structures se sont déjà rencontrés pour préparer le bilan. Ils se réunissent tous les mois dans le cadre du Cotech qui regroupaient les élus et les techniciens. Il existe des comptes rendus de chaque Cotech. Si ce travail n'est pas satisfaisant pour la CC, c'est une autre question. On ne peut pas construire la suite sans garantie financière. Le 1^{er} semestre 2021 doit être un moment de construction.

Claudine RIBOULOT précise qu'elle sera présidente jusqu'au prochain CA du 7 janvier 2021, date de l'élection de son successeur. Par contre elle restera un membre actif du Conseil d'Administration ; elle quitte la présidence et en aucun cas les instances de la MJC.

Jacques PIERSON demande si la finalité n'est pas d'avoir qu'un seul directeur pour plusieurs structures ?

Luc BINSINGER indique que, dans le cadre de l'appel à projet, la réponse peut être individuelle ou commune à plusieurs structures. Les acteurs peuvent choisir de proposer un projet partagé par tous les acteurs actuels. Il ne faut juste pas oublier que la gestion à plusieurs, avec plusieurs dirigeants, est toujours difficile. Il faut un référent pour la CC, mais on peut aussi imaginer des sous-directeurs, des chargés de missions, ... dans chaque commune.

Jean-François GUILLAUME précise qu'inévitablement la CC a des idées sur ce qu'elle attend dans le cadre de cette compétence mais est également ouverte aux propositions. Elle ne tranchera que dans un second temps mais pour tous il est préférable que le travail avance vite.

Jean-Jacques HEURTEL ajoute que les 4 000 h de bénévolat réalisées sont une force et qu'elles permettent de s'appuyer sur la vie associative. Lui-même vient de réaliser que son action bénévole au sein de la MJC s'inscrivait dans un cadre inter-communal : Des Mots pour demain regroupe 2 MJC, 3 communes, la MDS et 25 bénévoles. L'action peut encore s'étendre si des besoins se font sentir dans d'autres communes.

Jean-François GUILLAUME précise qu'il faut s'organiser à un niveau général et cibler les budgets.

Christian COLSON s'interroge sur la possibilité d'embaucher un directeur en CDD jusque fin juin pour pallier à l'urgence et compte tenu que la CC finance le poste encore 6 mois.

Guillaume CAMUSET lui rappelle qu'il a été invité à participer aux travaux du CA à ce sujet.

Christian COLSON indique que sa position sur le sujet évolue en entendant l'affirmation de la part de Mr GUILLAUME que la CC verserait 6 mois de subvention en 2021.

Luc BINSINGER s'interroge sur la façon dont cette subvention sera versée dans la mesure où c'est la FFMJC qui était cosignataire de la convention et qu'elle disparaît.

Mathieu BOUBAGRA indique que Marie-Andrée REGAD, directrice FRMJC, travaille actuellement, en lien avec la CC, pour que la subvention soit versée directement aux associations. Cela est déjà le cas pour l'aide FONJEP qui représente 7 800€.

Guillaume CAMUSET indique avoir lu la réponse que Christian lui avait adressé par mail à l'occasion de cette réunion et l'a jugé comme une sage décision. Il précise que l'invitation a été envoyée par ses soins aux membres du CA mais que seule la moitié des membres avaient répondu.

Il rejoint Jean-Jacques sur l'importance des bénévoles mais cela n'enlève pas le besoin évident des salariés de l'association et en particulier de l'importance du poste de directeur.

Christian COLSON précise que si le bureau se prononce en faveur de sa proposition de CDD, cela aura aussi un surcoût pour l'association.

Jean-Jacques HEURTEL lit une question de Jean-Louis BAUDY, adhérent cartophilie-philatélie, dont il porte le pouvoir ce soir :

« A la suite du premier confinement, un message a été adressé le 4 juin aux adhérents contenant une lettre au format pdf. Elle présentait des propositions de dédommagement pour les activités n'ayant pas pu être assurées à choisir avant le 4 juillet.

Or les personnes n'ayant pas donné suite, à cette date sont considérées comme ayant renoncé à tout dédommagement.

Il n'a pas été donné suite à ma demande de prise en compte de cette renonciation comme un don à l'association bénéficiant ainsi d'une déduction fiscale. Or nombre d'associations du même type telle la MJC de Laneuveville-devant-Nancy ont remis ce reçu qui ne présente pas de surcoût et permet notamment de justifier de ce qu'on peut considérer comme une recette exceptionnelle.

Je souhaite donc le réexamen de cette demande de reçu. »

Mathieu BOUBAGRA répond que le reçu qui est évoqué est un CERFA de 2 pages. Pour pouvoir émettre ce document il faut, dans un premier temps, recevoir un prescrit fiscal. Pour recevoir ce document le délai est de 4 à 6 mois. La MJC n'a pas trace d'une demande écrite de Jean-Louis BAUDY à ce sujet. L'association va se rapprocher des services fiscaux au sujet de cette proposition. Avant le déroulement des élections un bouquet de fleurs est offert à Claudine RIBOULOT de la part de la MJC pour son travail accompli, depuis de nombreuses années, en tant que présidente.

RESULTATS des ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Votants : 29 – Exprimés : 29

Membres associés :

Geneviève BOUDROT, Association familiale

Chantal SIDOT, L'Envol

Dominique COLSON, Musée du Cinéma

Jacques PIERSON, FCPE

Stéphanie SIMONIN, PEEP

Jean-François GUILLAUME, représentant de la CCPSV

Thibaut LAPLACE, Connaissance et Renaissance de la Basilique

Patricia OBRIOT, Musée français de la Brasserie

Candidats au Conseil d'Administration (renouvellement du 1/3 sortant)

Edwige DEBIEMME

Christian COLSON

Magaly PAULUS

Les candidats sont tous élus à l'unanimité de 29 voix.

L'Assemblée Générale se termine à 21h45.